

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR**

N°01 - Désignation d'un Secrétaire de Séance	M. DENIS
N°02 - Débat d'Orientation budgétaire	M. DENIS
N°03 - Code des marchés publics - nouveau seuil (art. 28)	M. DENIS
N° 04 - Indemnité de Conseil du Trésorier Payeur Général	M. DENIS
N° 05 - Stages prévus pour 2005	M. DENIS
N° 06 - Assurances : Véhicules - responsabilité civile - Multirisque Professionnelle - assurance statutaire du personnel titulaire et stagiaire.	M. DENIS

**COMMISSION : INONDATION**

N°07 - Opération Vallons Creux	M. MEQUIGNON
--------------------------------	--------------

Affiché au SmageAa le 10 février 2005

Le Président,

C.DENIS

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**Question n° 01**

**ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur DENIS**

---

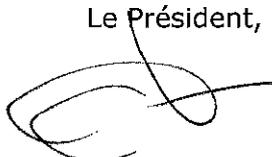
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur Jacques BERTELOOT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire assisté des Services de la Communauté, pour rédiger le procès-verbal de séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
C. DENIS

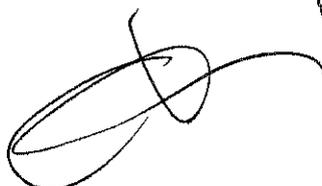


DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

03 MARS 2005

le Président

C Denis





REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

- 4 MARS 2005

## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa**

### **SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

#### **a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

#### **b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président et délégué titulaire.  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI, délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.*

#### **c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY.*

#### **Membres excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**Question n° 02:**

**ADMINISTRATION GENERALE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**RAPPORTEUR : M. DENIS**

---

Les recettes de 2005 sont constituées de la participation de chaque structure adhérente, dont le montant n'est pas changé par rapport à 2004. Le 1<sup>er</sup> acompte de l'Agence de l'Eau pour le fonctionnement de l'Equipe rivière sera versé cette année. Des subventions seront demandées par opération. Cette année, il y aura l'affectation du résultat 2004.

Recettes 2005	
CASO 65,92%	362 560
CCPL 17,26%	94 930
USAN 4,07%	22 385
CCCF 3,37%	18 535
CCCHE 3,37 %	18 535
WATTEN 3.05%	16 775
CCRAVH 1,37%	7 535
CCY 0,97 %	5 335
CCC 0,41%	2 255
CCRD 0,21%	1 155
S/TOTAL	550 000
Subvention Agence de L'Eau	26 308
<b>TOTAL</b>	<b>576 308</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses courantes, reconduites sur la même base qu'en 2004.

Une certaine souplesse sera conservée pour cette 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Pour 2005, le report de dépenses imprévues semble nécessaire.

Le SmageAa peut être partenaire financier de plusieurs actions de « fonds de concours » et de « subventions » au profit notamment de :

- l'ouverture des bras de l'Aa à Blendecques,
- les ouvrages de rétention portés par les EPCI adhérents,
- le guide des habitants en zone humide,
- le guide pour piégeurs de rats musqués,



- l'aide aux couverts hivernaux auprès des agriculteurs et peut-être l'aide à l'expérimentation du semoir pour semis direct,
- l'aide financière pour l'achat d'un chaland au marais ou bateau faucardeur.

Sous réserve de l'adoption de ces programmes par le Comité Syndical.

Les dépenses d'investissement :

Une part sera consacrée à l'investissement courant (complément de mobilier, matériel de bureau et outils informatiques, matériel et véhicule adapté pour l'équipe rivière et GDON.).

Pour les grosses opérations : la présentation sera faite par opération.

Pour 2005, deux opérations sont lancées :

- réfection du vannage du moulin Snick à Blendecques.
- aménagement de rétention dans 2 vallons creux et secs (opération expérimentale).

Par ailleurs, la définition du grand bassin de régulation en fond de vallée démarrera en 2005. (Ajustement du besoin, positionnement, capacité).

D'autres opérations sans implication budgétaire particulière seront poursuivies ou lancées sur les programmes proposés en 2004, notamment :

- coordination de la lutte contre le rat musqué,
- préfiguration du contrat de rivière de l'Aa,
- accompagnement des communes pour leur plan communal de sauvegarde,
- plan d'intervention sur les ouvrages hydrauliques,
- accompagnement des gestionnaires de casier pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique,
- accompagnement des sociétés de pêche pour l'amélioration des capacités piscicoles.

Un diagnostic de territoire en aval pour les communautés du Nord sera entrepris.

Le bureau élargi ayant donné son accord, le président propose au Comité Syndical d'adopter le débat d'orientation budgétaire.

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité, le débat d'orientation budgétaire.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian DENIS



DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

03 MARS 2005

le Président  
C. Denis



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

4 MARS 2005



## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa**

### **SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

#### **a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

#### **b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président et délégué titulaire.  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI, délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.*

#### **c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY.*

#### **Membres suppléants excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).

*~~~~~*



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

COMITE SYNDICAL

- 3 MARS 2005

SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005

Question n° 03 :

**ADMINISTRATION GENERALE :** CODE DES MARCHES PUBLICS – NOUVEAU SEUIL  
(art.28)

**RAPPORTEUR :** M. DENIS

---

Le Comité Syndical par délibération du 9 septembre 2004 a appliqué le code des marchés publics du 8 janvier 2004. Il a fixé pour seuils :

Pour le choix de la procédure adaptée (article 28 du CMP) :

- a) Travaux de 0 à 10 000 € HT : un bon de commande signé par le président ou vice-président après consultation dans la mesure du possible du 3 à 5 entreprises, elle-même précédée d'une publicité sous forme d'un avis court diffusé par voie d'affichage. Un certificat attestant de cette formalité sera signé par la directrice.
- b) Fournitures et prestations – services : de 0 à 10 000 € HT : un bon de commande signé par le président ou par la directrice pour un montant inférieur à 200 € après consultation d'au moins trois fournisseurs dans la mesure du possible, elle-même précédée d'une publicité sous forme d'un avis court diffusé par voie d'affichage. Un certificat attestant de cette formalité sera signé par la directrice.

Le décret 2004-1298 du 26 novembre 2004 publié au journal officiel du 30 novembre 2004 modifie l'article 28 du code des marchés publics comme suit :

**« Toutefois, les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 4 000€ HT peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ».**

Compte tenu de l'accord du bureau élargi, je propose au Comité Syndical :

- de mettre en application cette nouvelle disposition
- de modifier les dispositions reprises à la délibération susvisée pour tenir compte de ce nouveau seuil.

**Après délibération, le Comité Syndical accepte la mise en application du nouveau seuil.**

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

03 MARS 2005

le Président  
C. Denis



Pour extrait conforme  
Le Président,



C. DENIS



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE  
L'Aa**

**SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

**a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

**b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE,  
délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART,  
délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques  
BERTELOOT vice-président et délégué titulaire.  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI,  
délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE,  
déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué  
suppléant.*

**c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël  
DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY.*

**Membres excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et  
Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire  
était de : 17).

Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**Question n° 04:**

**ADMINISTRATION GENERALE :** INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PAYEUR GENERAL.

**RAPPORTEUR :** M. DENIS

---

Vu,

- Le décret 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 et fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,
- L'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel (l'assiette de l'indemnité est liquidée sur la moyenne des dépenses réelles de l'établissement sur les 3 dernières années, les premières années, elle se substitue à la moyenne des dépenses réelles prévues aux budgets).

Compte tenu de l'accord du bureau élargi, le président propose au Comité Syndical :

- d'accorder à M. TIBERGHIEU l'indemnité de conseil pour l'année 2004 de :  
**429.38 €.**
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2005.

**A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical accepte d'accorder au trésorier payeur général l'indemnité de conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Président,



C. DENIS

DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATES EUL

03 MARS 2005

le Président.

C. Denis  


REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

03 MARS 2005



## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa**

### **SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

#### **a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

#### **b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président et délégué titulaire.  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI, délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.*

#### **c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY, Daniel HERBERT.*

#### **Membres suppléants excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**Question n° 05**

**ADMINISTRATION GENERALE : STAGES PREVUS POUR 2005**

**RAPPORTEUR : M. DENIS**

---

Cette année encore, le SmageAa va accueillir des stagiaires venant en renfort de l'équipe du SmageAa pour avancer sur certains thèmes particuliers :

- La préparation du plan d'intervention sur les ouvrages de l'Aa et ses affluents (barrages et seuils en rivière)  
Objectif : Créer un document qui servira d'aide à la décision pour définir un plan d'intervention sur ces ouvrages. D'un point de vue hydraulique et patrimoniale, quelle utilité, quel devenir ? D'un point de vue piscicole, est-il franchissable ?  
Période de stage : du 21 mars au 27/05/2005.
- La préfiguration du contrat de rivière de l'Aa  
Objectif : Initier une procédure de contrat de rivière de l'Aa. A partir du document de S.A.G.E. et sur ses différentes problématiques, proposer un programme d'action pluriannuel à négocier avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs potentiels.  
Période de stage : du 1<sup>er</sup> avril au 30/09/2005.
- L'amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques du marais  
Objectif : Accompagner les gestionnaires (maraîchers) d'unités hydrauliques (casiers) du marais audomarois pour améliorer le fonctionnement de ces casiers et diminuer la vulnérabilité des cultures maraîchères au risque de crue.  
Période de stage : du 7 mars au 31/08/2005.
- L'organisation et la communication de crise (stage de 3 à 6 mois - courant 2005)  
Objectif : Accompagner les collectivités dans leur gestion de la crise d'inondation. Comment prévenir ? Comment réagir, que faire ? Comment communiquer ?

Chacune des études sera encadrée par un comité de suivi.

Avec l'accord du bureau élargi, il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le président ou la directrice, à signer les conventions de stage
- De demander des subventions, si nécessaire, auprès des partenaires financiers
- D'engager les dépenses inhérentes à ces études
- De rembourser les frais de déplacement aux stagiaires sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990, fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et les établissements publics sur le territoire métropolitain de la France.
- D'autoriser l'utilisation des véhicules du SmageAa

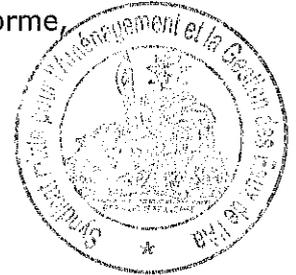
- Dans le cas d'études longues, de verser une indemnité de stage dans la limite définie par la loi et les conventions de stage (1/3 du Smic par mois)

**Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents autorise le président ou la directrice à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

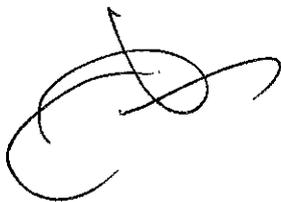
  
C. DENIS

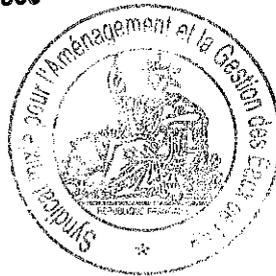


DÉCISION RELEVÉE DE  
EXÉCUTOIRE A DATER DE

03 MARS 2005

le Président  
C. Denis





REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

- 4 MARS 2005

## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa**

### **SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

#### **a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

#### **b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président et délégué titulaire.  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI, délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.*

#### **c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY.*

#### **Membres suppléants excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).



Syndicat  
mixte pour  
l'aménagement  
et la gestion  
des eaux de l'Aa  
> S m a g e A a

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**Question n° 06**

**ADMINISTRATION GENERAL :** SIGNATURE DES CONTRATS D'ASSURANCES-VEHICULES - RESPONSABILITE CIVILE - MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE-ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL STAGIAIRE ET TITULAIRE.

**RAPPORTEUR :** M. DENIS

---

Dans le cadre de la procédure adaptée des marchés publics, le marché des assurances a été présenté sous forme de lots et pour une durée de 3 ans renouvelable chaque année :

- 4 lots ont été ainsi formés :
  1. assurance des 3 véhicules
  2. assurance des locaux
  3. assurance responsabilité civile
  4. assurance risques statutaires des agents titulaires et stagiaires.

3 Compagnies ont ainsi répondu aux différents lots :

- AXA Assurances M. DAMBRICOURT de SAINT-OMER (lots 1-2-3-4)
- PVA Assurances à HAZEBROUCK (lots 1-2)
- AXA Assurances M. VIGREUX de BETHUNE (lot n° 4)

Il ressort que :

1. le lot n°1 : assurance des 3 véhicules est attribué à PVA Assurances de HAZEBROUCK pour un total de : 846€ (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) une déduction de 208.83 € pour cette année, conséquence d'un réajustement de période d'échéance. (échéance au 16/02 pour deux véhicules et au 3/05 pour le 3<sup>ème</sup>).
2. le lot n°2 : multirisque professionnelle des locaux, la Société AXA Assurances a été retenue pour avoir présenté la meilleure offre au tarif annuel de 254.29 € (période du 1/01/2005 au 31/12/2005).
3. le lot n°3 : la responsabilité civile, AXA Assurances était la seule à présenter son offre soit : 1085.50€ (du 1<sup>er</sup> janvier au 31/12/2005 avec une déduction de 135.14€ pour cette année, conséquence d'un réajustement de période d'échéance (échéance du 16/02/04 au 15/02/2005).
4. le lot n° 4 : Assurance risques statutaires des agents titulaires et stagiaires, AXA Assurances propose une prévoyance du personnel moyennant un taux annuel de 6.10% (prime calculée sur le montant total des salaires y compris indemnité de résidence et supplément familial).

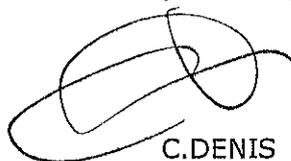
En accord avec le Bureau élargi, il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le président à signer l'ensemble des contrats avec ces deux Sociétés selon les conditions fixées ci-dessus. Les contrats seront reconduits pour deux fois, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions prévus au Conditions Générales, avec un préavis de 2 mois.

Aucune observation n'a été soulevée, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, autorise le président à signer les contrats d'assurances présentés.

Pour extrait conforme,

Le président,



C.DENIS

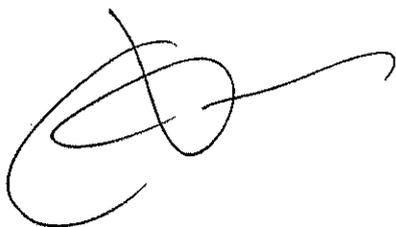


DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

04 MARS 2005

le Président

C. Denis



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, LE

04 MARS 2005

## **SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa**

### **SmageAa**

*REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

#### **a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

#### **b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président et délégué titulaire  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI, délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.*

#### **c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY.*

#### **Membres excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).



- 3 MARS 2005

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2005**

**Question n° 07**

**COMMISSION INONDATION** : OPERATION VALLONS CREUX

**RAPPORTEUR** : M. MEQUIGNON

---

Le S.A.G.E. de l'Audomarois recommande de "retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue". (mesure IV.[12].3)

L'objectif des aménagements de rétention et/ou de régulation dans les vallons creux et secs est d'être multiplié sur le territoire, dans des secteurs peu ou pas vulnérables, afin de limiter les dimensions et l'impact des aménagements qui seront réalisés en fond de vallée.

Ces aménagements ne résolvent pas nécessairement des problématiques locales. C'est pris dans leur ensemble qu'ils permettront de réduire l'impact de fortes pluies sur la vallée de l'Aa.

Afin d'accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre d'ouvrages de rétention dans les vallons creux, le SmageAa va lancer une opération expérimentale sur deux de ces sites.

Cette opération permettra également de proposer un cahier des charges type. Le SmageAa sera alors outillé pour conseiller et accompagner les intercommunalités dans ce type de travaux.

La prise en compte de l'impact hydraulique et environnemental des aménagements sera prévue lors de la réalisation des ouvrages, de même que la facilité de réalisation ET d'entretien. Ces aménagements se veulent pragmatiques et "durables". Une évaluation de leur efficacité sera prévue.

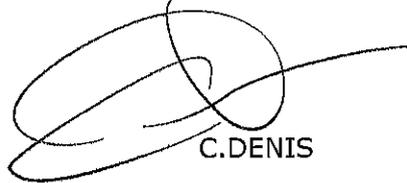
Après l'accord du bureau élargi, le président propose au Comité Syndical :

- De reconnaître l'intérêt intercommunautaire de l'opération par son caractère expérimental
- De prendre la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des deux sites pilotes
- De lancer les études d'avant-projet détaillées nécessaires, préalables aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux et d'autoriser la procédure de passation nécessaire.
- De demander des participations financières aux différents partenaires.
- De créer un comité de pilotage et un comité technique de suivi composés comme suit :
  - o Les élus (maires ou présidents) des communes et EPCI directement concernés par les sites pilotes
  - o le vice-président du SmageAa chargé de la commission Inondation
  - o le président de la commission Inondation du SmageAa
  - o MISE du Pas-de-Calais
  - o Agence de l'Eau
  - o Conseil régional Nord - Pas-de-Calais
  - o Conseil général du Pas-de-Calais
  - o CLE de l'Audomarois

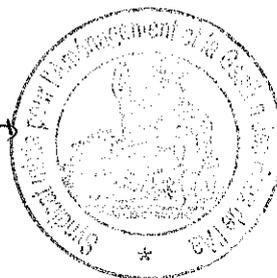
**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité l'opération vallons creux. Cette opération sera inscrite au BP 2005.**

Pour extrait conforme,

Le Président,



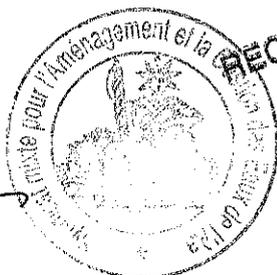
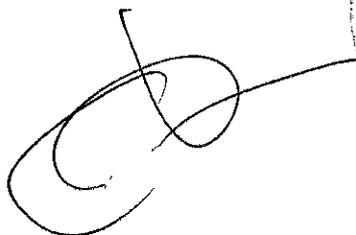
C.DENIS



DÉCISION RENDUE  
EXÉCUTOIRE A DATER DU

04 MARS 2005

le Président  
C. Denis



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 3 MARS 2005

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 3 MARS 2005

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa**

**SmageAa**

REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE MARDI 22 FEVRIER 2005 A 18H30

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 10 février 2005. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle communale « la ferme » à BOURTHES, le mardi 22 février 2005 à 18 H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

**a) Présents :**

*Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Jacques BERTELOOT vice- présidents,  
Messieurs Bernard BECLIN, André BULTEL, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,  
Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Louis DEVULDER, Josse NEMPONT.*

**b) Remplacés par un suppléant :**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE, délégué suppléant.  
Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué suppléant.  
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président et délégué titulaire.  
Monsieur Pierre LECERF délégué titulaire, remplacé par Monsieur J-Robert RAULI, délégué suppléant.  
Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylviane MIEZE, déléguée suppléante.  
Madame Francine PLE déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Michel MERLIN, délégué suppléant.*

**c) absents non représentés :**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Jean-Marie HARLAY.*

**Membres excusés :**

*Messieurs Bernard BAJEUX, Sylvain LEFEBVRE, Pierre LURETTE, Bernard WESTEEL et Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Daniel HERBERT donne pouvoir au Président..*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant ou titulaire était de : 17).

